



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINTE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE LE 13 SEPTEMBRE 2017 À 19H30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

MAIRES

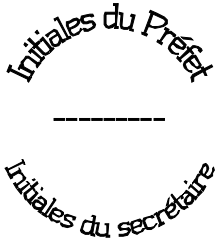
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Maurice Sénécal
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Sylvie Fortin Graham
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Claude Fortin
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Renald Grondin

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

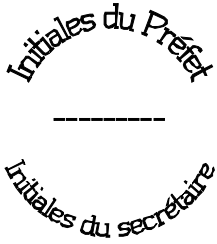
Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Monsieur Daniel Samson, président Syndicat de L'UPA Lotbinière-Sud - Invitation Souper-Conférence;**
4. **Rencontre avec Monsieur Arnaud Budka, WSP - Inscription au PTMOBC;**
5. **Rencontre avec Madame Marie-France St-Laurent, MRC - Dévoilement de la mosaïque des membres du conseil de la MRC de Lotbinière;**
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 juillet 2017;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 août 2017;
8. Lecture et adoption des procès-verbaux du cogestion du 7 juillet 2017 et du 1er septembre 2017;
9. Affaires courantes;
 - a) FDT 2017-2018 - Suivi appel de projets et calendrier de travail;
 - b) FDT volet pacte-rural 2016-2017 et 2015-2016 – Suivi;
 - c) Campus collégial – Inscription session automne 2017, suivi de l'entente de location des locaux;
 - d) Fonds d'appui au rayonnement des régions - Critères généraux de gestion du programme;
 - e) Rappel congrès FQM 28 septembre 2017 au 30 septembre 2017 à Québec;
 - f) Adoption de la planification de la tenue des assemblées en 2018 (dates, lieux, salles);
 - g) Avis de motion et avis de présentation - Projet de Règlement de quotes-parts 2018;
 - h) Avis de motion et avis de présentation – Projet de Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Lotbinière;
 - i) Demandes d'appui – Les producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord et UPA Lotbinière-Sud;
 - j) PADF – Adoption du rapport annuel 2016-2017;
 - k) PTMPBC – Résolution pour dépôt de l'avant-projet de plateforme de compostage;
 - l) SHQ – Regroupement des OH;
 - m) Le peuple de Lotbinière – Méliormédia;
 - n) Résumé des comités;

10. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 2 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

11. Aménagement du territoire et développement local;
 - a) Analyse de conformité;
 - b) Projet de règlement de modification du SADR no. 277-2017;
12. Correspondance, présentation du résumé;
13. Comptabilité, comptes à payer;
 - a) Présentation des comptes;
 - b) Liste des chèques;
 - c) Liste des engagements;
14. Affaires nouvelles;
 - a) Octroi de contrat- réfection chemin de la Seigneurie;
 - b) Moulin du Portage – Demande de révision CALQ;
- 15. PÉRIODE DE QUESTION POUR LE PUBLIC;**
16. Levée de l'assemblée.

238-09-2017

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Sylvie Fortin Graham et résolu d'adopter l'ordre du jour.

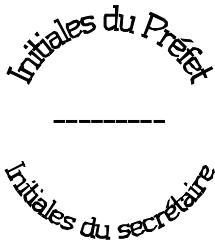
RENCONTRE

AVEC MONSIEUR DANIEL SAMSON, PRÉSIDENT SYNDICAT DE L'UPA LOTBINIÈRE-SUD - INVITATION SOUPER-CONFÉRENCE

M. Samson invite les élus municipaux à participer à un souper-conférence sur « L'agriculture : l'avenir des régions » organisé par les Syndicats de l'UPA de Lotbinière-Nord et de Lotbinière-Sud qui aura lieu le 18 octobre prochain à Saint-Agapit. Ce souper-conférence sera l'occasion d'écouter Monsieur Paul Doyon, président de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches. Monsieur Samson profite de l'occasion pour sensibiliser les élus à la demande d'appui qui a été demandée au conseil de la MRC concernant les menaces qui guette le monde agricole dans le dossier de la gestion de l'offre et la renégociation de l'ALÉNA.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 3 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

RENCONTRE

AVEC MONSIEUR ARNAUD BUDKA, WSP - INSCRIPTION AU PTMOBC

Monsieur Budka présente les échéanciers du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC). Un avant-projet doit être déposé avant le 30 septembre 2017 afin d'être éligible à l'aide financière du PTMOBC. L'étude réalisée par WSP Canada inc. recommande la mise en place d'une plateforme de compostage semi-couverte. Monsieur Budka fait une brève description du raisonnement qui a été fait pour en arriver à la recommandation de ce type d'installation. Le consultant répond à quelques questions de la part des élus, notamment en ce qui a trait au nombre de logements qui doit être desservi et les taux de récupération qui seront exigés par le gouvernement pour accorder les crédits autorisés.

RENCONTRE

AVEC MADAME MARIE-FRANCE ST-LAURENT, MRC - DÉVOILEMENT DE LA MOSAÏQUE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Madame St-Laurent dévoile la mosaïque 2017 des membres du conseil de la MRC de Lotbinière. Madame St-Laurent profite de l'occasion pour indiquer que ce geste commémoratif constitue une tradition plus que centenaire en Lotbinière. La plus ancienne édition de la mosaïque retracée est encore disponible au centre d'archive de la MRC et date du début de la Première Guerre mondiale, en 1914. Elle présente les élus de l'ancien comté de Lotbinière qui comportait à l'époque 25 municipalités.

239-09-2017

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2017

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 juillet 2017.

240-09-2017

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 30 août 2017.

241-09-2017

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DE COGESTION DU 7 JUILLET 2017 et 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter les procès-verbaux du comité de cogestion de la MRC de Lotbinière du 7 juillet 2017 et du 1^{er} septembre 2017.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 4 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

242-09-2017

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FDT VOLET PACTE RURAL 2017-2018 – FDT6-02 : RÉNOVATION DU QUAI DE LECLERCVILLE (TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES) – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE DE LECLERCVILLE (CDECL)

Attendu la recommandation positive du comité d'évaluation de projet, laquelle stipule :

Une demande financière de 6 000,00 \$ a été déposée pour le dossier cité en titre pour le FDT volet pacte rural 2016-2017. La présente constitue une nouvelle demande de 6 000 \$ pour le FDT 2017-2018 volet local. Le projet consiste à des travaux supplémentaires quant à la rénovation du quai de Leclercville (ex. : pulvérisation de la surface du quai).

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2014-2018;

Considérant que le projet répond aux critères de la grille d'analyse du Fonds de développement des territoires volet Pacte rural 2016-2017;

Considérant qu'une résolution du CA de la MRC autorise une nouvelle enveloppe locale de 6 000 \$ par municipalité pour l'enveloppe 2017-2018;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 6 000 \$ provenant de l'enveloppe du FDT6 2017-2018 à même l'enveloppe du secteur local. Il est conseillé d'octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d'entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin., appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme de 6 000 \$ à la municipalité de Leclercville (via la Corporation de développement économique et communautaire de Leclercville (CDECL)) pour le projet FDT6-02 – Rénovation du quai de Leclercville (travaux supplémentaires).

243-09-2017

CAMPUS COLLÉGIAL – ENTENTE SUR LES COÛTS DE LOCATION DU LOYER

Attendu que la MRC de Lotbinière, en conformité avec la planification stratégique, s'est engagée avec la résolution # 009-01-2016 à appuyer le Cégep de Thetford Mines dans son implantation du campus collégial au Complexe des Seigneuries à Saint-Agapit;

Attendu que le bail pour l'occupation des locaux du cégep devait être renégocié avec la municipalité pour l'année scolaire 2017-2018 en raison notamment de l'augmentation des superficies utilisées;

Attendu que Monsieur Normand Côté, préfet, et Monsieur Pierre Audesse, conseiller et représentant de la municipalité, tous deux dûment autorisés à agir comme tel, en sont venus à une entente de principe le 28 août 2017;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit a signifié à la MRC de Lotbinière via la résolution numéro : 2017-09-534 son acceptation de l'entente de principe;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Maurice Sénécal, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'entériner l'entente de principe prévoyant le paiement d'un montant de 52 500 \$ pour l'année scolaire 2017-2018, d'autoriser Monsieur Normand Côté et Monsieur Stéphane Bergeron à signer une entente en ce sens avec la municipalité de Saint-Agapit et de signifier son intention d'entreprendre la négociation du loyer pour l'année 2018-2019.

244-09-2017

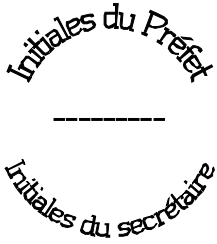
CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE EN 2018

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le calendrier des réunions de l'année 2018 tel que déposé.

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	10	N.D.S.C. d'Issoudun	Salle municipale 268, rue Principale
FÉVRIER	14	Saint-Janvier-de-Joly	Sous-Sol de l'Église 699, rue Principale
MARS	14	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Salle municipale 2590, rue Principale
AVRIL	11	Saint-Gilles	Salle municipale 1605, rue Principale
MAI	9	Saint-Agapit	Complexe des Seigneuries, Salle C 1080, avenue Bergeron
JUIN	13	Val-Alain	Salle municipale 1245, 2 ^e rang
JUILLET	11	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Salle municipale 530, rue Principale
AOÛT	<i>Pas de séance</i>		
SEPTEMBRE	12	Leclercville	Salle municipale 8055, route Marie-Victorin
OCTOBRE	10	Saint-Antoine-de-Tilly	Centre communautaire 945, rue de l'Église
NOVEMBRE	21	Saint-Sylvestre	Centre multifonctionnel 435 rue Principale
DÉCEMBRE	<i>Pas de séance</i>		

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

245-09-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 281-2017 – RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2018

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin Graham, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le projet de règlement no. 281-2017 « Règlement des quotes-parts 2018 » venant fixé les quotes-parts 2018 de la MRC de Lotbinière.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dion que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement pour établir les quotes-parts de l'année 2018 tel que présenté.

246-09-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 280-2017 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'adopter le projet de règlement no. 280-2017 « Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Maurice Sénécal que le conseil de la MRC adoptera à une séance subséquente un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière tel que présenté.

247-09-2017

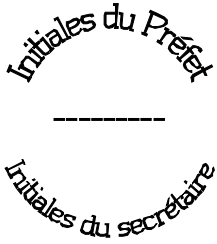
APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD ET DE L'UPA LOTBINIÈRE-SUD – EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE LA RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

Considérant qu'en 2015, les cinq productions sous gestion de l'offre (le lait, le poulet, la dinde, les oeufs d'incubation et les oeufs de consommation) ont contribué pour 30 milliards de dollars au PIB, à plus de 348 000 emplois en totalité et à près de 7 G\$ en impôts au bénéfice des trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial, municipal). Aussi, de 2009 à 2015, la contribution de la seule filière laitière au PIB a crû de près de 22 %; une performance dont peu de secteurs économiques peuvent se vanter;

Considérant que lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

qui vendaient du lait diafiltré au Canada en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

Considérant que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

Considérant que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

Considérant qu'entre 1993 (année qui précède l'ALENA) et 2015, les exportations de produits laitiers américains sont passées de 24 000 tonnes (une valeur de 50 M\$) à 149 000 tonnes (475 M\$). Ainsi, le Canada - qui importe plus de 8 % de sa consommation de produits laitiers - a un marché bien plus ouvert que celui des États-Unis qui en importent moins de 2 %;

Considérant qu'en 2015, le Canada a importé des États-Unis 160 775 tonnes de viande de poulet, ce qui correspond à 87 % des importations totales et à 14 % de la consommation canadienne de poulet. À titre de comparaison, les États-Unis ont importé de tous ses partenaires 59 000 tonnes de viande de poulet en 2015, soit 0,4 % de leur consommation pour la même année;

Considérant que dans le secteur des oeufs d'incubation, les importations en provenance des États-Unis représentent 21,1 % de la production canadienne. Pour ce qui est des oeufs de consommation, les importations d'oeufs américains sur le marché canadien représentent 30 % des exportations d'oeufs des Américains dans le monde;

Considérant que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

Considérant que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

Considérant que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

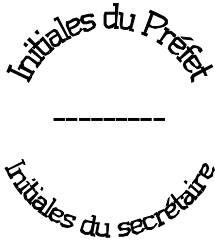
Considérant que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

Considérant que tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin Graham, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu :

- D'appuyer Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord et l'UPA Lotbinière-Sud;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Et de demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin d'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

248-09-2017

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport annuel par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudières-Appalaches;

Attendu que le Rapport annuel 2016-2017 a été déposé au conseil de la MRC de Lotbinière le 13 septembre 2017;

Attendu que le contenu du Rapport annuel 2016-2017 est conforme aux attentes du conseil de la MRC de Lotbinière.

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu que la MRC de Lotbinière adopte le Rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

249-09-2017

DÉPÔT D'UN PROJET AU PTMOBC – PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Attendu que M. Jean Bernier de WSP Canada inc. a présenté lors du forum du 7 avril 2017 les scénarios préliminaires envisageables pour la MRC de Lotbinière (plateforme ouverte ou couverte);

Attendu l'étude de faisabilité avancée réalisée par la firme WSP Canada inc. proposant quatre scénarios;

Attendu qu'une demande d'éligibilité du projet de la MRC (avant-projet) doit être transmise avant le 30 septembre 2017 au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation ou compostage (PTMOBC);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 9 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu qu'après le 30 septembre 2017 aucune nouvelle demande de subvention ne sera acceptée;

Attendu qu'un scénario doit être retenu afin de présenter la demande d'éligibilité;

Attendu que la firme WSP Canada inc. recommande dans son étude une solution intermédiaire, soit une plateforme semi-couverte;

Attendu la recommandation du comité de cogestion;

Il est proposé par Madame Pierrette Trépanier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de déposer au PTMOBC une demande de subvention selon le scénario recommandé par WSP Canada inc., soit une plateforme de compostage semi-couverte, et d'autoriser le directeur général, M. Stéphane Bergeron, à signer la demande d'aide financière.

250-09-2017

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Maurice Sénécal et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 13 septembre 2017				
Municipalité	Adoption	Type	No. du régl.	No du certificat
Sainte-Croix	01-08-17	Zonage	565-2017	2017-48
Sainte-Croix	01-08-17	Lotissement	566-2017	2017-49
Saint-Antoine-de-Tilly	07-03-17	Permis et certificats	2017-625	2017-50
Saint-Apollinaire	14-08-17	Zonage	805-2017	2017-51
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	07-08-17	Plan d'urbanisme	157-2017	2017-52
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	07-08-17	Zonage	158-2017	2017-53

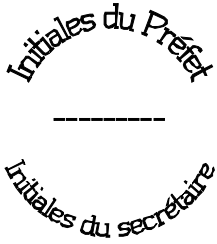
251-09-2017

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2017 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ET ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DE CES MODIFICATIONS

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'un projet de camp scout voit le jour dans la municipalité de Saint-Agapit;

Attendu que pour ce réaliser, ce projet nécessite une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), afin de créer un nouveau secteur dont la grande affectation sera récréotouristique;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 13 septembre 2017 conformément aux dispositions du Code Municipal;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu :

- d'adopter le projet de règlement numéro 277-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;
- d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Agapit devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer à cette modification.

252-09-2017

DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LA CONFORMITÉ AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 277-2017

Attendu que la MRC de Lotbinière vient tout juste d'adopter un projet de modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR), projet de règlement 277-2017 (affectation récréotouristique à Saint-Agapit);

Attendu que l'article 50 de la LAU prévoit que la MRC peut demander au Ministre son avis sur le projet;

Attendu qu'il est préférable de demander cet avis, afin de pouvoir effectuer les ajustements nécessaires avant l'adoption finale du règlement;

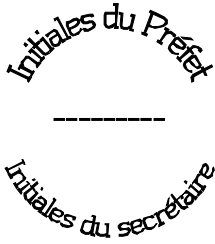
Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de demander au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de règlement no. 277-2017 (affectation récréotouristique à Saint-Agapit).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Gauthier que le conseil de la MRC de Lotbinière adoptera à une session ultérieure le règlement no. 277-2017, pour modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) règlement no. 172-2005, ainsi que ses amendements, afin d'ajouter un secteur à affectation récréotouristique dans la municipalité de Saint-Agapit.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

253-09-2017

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS DE AOÛT ET SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Fortin Graham, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	90 478,66 \$
Dépôts directs à faire	382 694,77 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	142 898,54 \$
Total des paiements :	<u>616 071,97 \$</u>
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	<u>248 732,73 \$</u>

254-09-2017

RÉFECTION DU CHEMIN NO. 1 DANS LA SEIGNEURIE JOLY – OCTROI DU CONTRAT

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis le 24 août 2017 à trois entrepreneurs;

Attendu que trois soumissions ont été reçues et qu'elles sont conformes au devis :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes incluses)
Excavation Raymond Lemay et fils inc.	30 985,76 \$
Excavation Coulombe inc.	36 536,19 \$
Construction Lemay inc.	42 655,72 \$

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Marcel Richard et résolu d'octroyer le contrat pour la réfection du chemin no. 1 dans la Seigneurie Joly au plus bas soumissionnaire, soit à Excavation Raymond Lemay et fils inc., pour un montant de 30 985,76 \$ (taxes incluses).

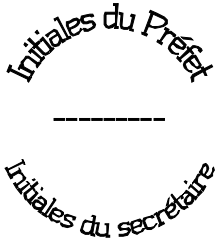
255-09-2017

MOULIN DU PORTAGE DE LOTBINIÈRE – SOUTIEN DEMANDE RÉVISION AU CALQ

Attendu la reconnaissance régionale et le soutien financier accordés par la MRC de Lotbinière au Moulin du Portage de Lotbinière, seul diffuseur de spectacle officiel sur son territoire (à savoir diffuseur reconnu et soutenu au fonctionnement également par le gouvernement du Québec);

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 12 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'excellent travail de diffusion de spectacles professionnels sur le territoire de Lotbinière pour nos concitoyens, mais également pour une clientèle périphérique et touristique qui représente presque la moitié des spectateurs, ce qui génère des retombées économiques dans le secteur;

Attendu que malgré la récurrence d'états financiers annuels équilibrés, la santé financière de l'organisme demeure précaire et ne permet pas un grand seuil de tolérance au risque artistique;

Attendu que le Moulin du Portage réalise déjà ses activités avec une équipe restreinte composée essentiellement de bénévoles et deux employés à temps partiel (directrice artistique et maintenance);

Attendu que la baisse de financement de 25 % annoncée par le Conseil des arts et lettres du Québec (le CALQ a réduit le financement à 13 450 \$) pour l'année 2018 compromet le bon fonctionnement de cet organisme à but non lucratif;

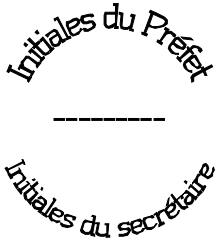
Attendu que ces coupures annoncées par le CALQ affectent également d'autres petits diffuseurs de spectacles en régions périphériques et éloignées, compromettant ainsi l'accès à la culture aux populations rurales qu'ils desservent;

Il est proposé par Monsieur Renald Grondin, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu :

- De soutenir la demande de révision du Moulin du Portage dans le cadre de sa subvention 2018 au programme de soutien à la mission pour le volet Diffuseur au Conseil des arts et des lettres du Québec.
- De signifier au CALQ l'importance du financement des petits diffuseurs pour le maintien du dynamisme culturel en région rurale, ainsi que la vitalité des milieux;
- De faire suivre cette résolution d'appui aux intervenants provinciaux impliqués dans le dossier, à savoir :
 - o Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications du Québec;
 - o Madame Dominique Vien, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
 - o Monsieur Laurent Lessard, député provincial de Lotbinière-Frontenac;
 - o Madame Dominique Malack, directrice régionale du Ministère de la Culture et des Communications du Québec;
 - o Madame Marie Daveluy, CALQ;
 - o Monsieur Richard Lehoux, Fédération québécoise des municipalités.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 13 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu, pour les succès obtenus, de féliciter et de remercier les organisateurs, les partenaires et les producteurs qui ont ouvert leur ferme pour les journées portes ouvertes de L'UPA 2017 :

- La Charloise;
- Aliments Grains de Génie – la Ferme Hantée;
- Ferme Double LL;
- Ferme J.M.P. Chrétien et fils.

256-09-2017

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 06.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 13 septembre 2017

Page - 14 -